

APPENDICE 18

RESUME EXECUTIF: MARLIN NOIR (2023)

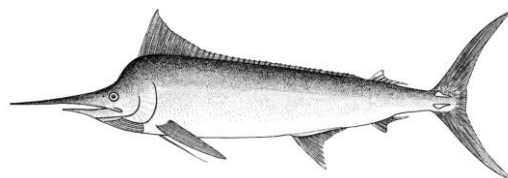


TABLEAU 1. État du stock de marlin noir (*Istiompax indica*) de l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2021 ³
Océan Indien	Captures 2022 (t) ²	25 521	Incertain
	Captures moyennes 2018-2022 (t)	17 962	
RMD (1 000 t) (IC 95%)	17,30 (11,00 – 35,02)		
F_{RMD} (IC 95 %)	0,20 (0,12 - 0,34)		
B_{RMD} (1 000 t) (IC 95%)	87,39 (53,82-167,70)		
F_{2019}/F_{RMD} (IC 95%)	0,53 (0,22 – 1,05)		
B_{2019}/B_{RMD} (IC 95%)	1,98 (1,42 – 2,57)		
B_{2019}/B_0 (IC 95%)	0,73 (0,53 – 0,95)		

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Proportion des prises totalement ou partiellement estimées de 2022 par le Secrétariat de la CTOI : 23,3%

³ 2019 est la dernière année pour laquelle des données étaient disponibles pour cette évaluation.

Code couleur	Stock surexploité ($B_{année}/B_{RMD} < 1$)	Stock non surexploité ($B_{année}/B_{RMD} \geq 1$)
Stock sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{RMD} > 1$)		
Stock non sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{RMD} \leq 1$)		
Pas évalué/Incertain/Inconnu		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune nouvelle évaluation du stock de marlin noir n'a été réalisée en 2023, l'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation de 2021 fondée sur JABBA, un modèle bayésien de production état-espace (en utilisant les données jusqu'en 2019). Les estimations ponctuelles relatives pour cette évaluation sont $F/F_{RMD}=0,53$ (0,22-1,05) et $B/B_{RMD}=1,98$ (1,42-2,57). Le diagramme de Kobe (Figure 3) indique qu'actuellement le stock **n'est pas surexploité** et **ne fait pas l'objet de surpêche** (Tableau 1; Figure 3). Ces estimations de l'état sont toutefois soumises à un haut degré d'incertitude. Les fortes augmentations récentes des captures totales (par exemple de 13 000 t en 2012 à plus de 22 000 t en 2016), ainsi que des divergences d'informations entre les CPUE et les données de captures entraînent de grandes incertitudes dans les résultats de l'évaluation. Des incertitudes similaires ont été observées dans l'évaluation du marlin noir de 2018, ce qui a eu pour conséquence que l'estimation ponctuelle de l'état du stock est passée de la zone rouge (2016) à la zone verte (2018) du diagramme de Kobe sans que rien ne semble indiquer une tendance au rétablissement. Depuis 2018, il n'y a pas eu d'amélioration notable des données disponibles pour le marlin noir et les résultats qui découlent de l'évaluation restent incertains et doivent être interprétés avec prudence. Par conséquent, rien ne justifie raisonnablement de changer l'état du stock « **Pas évalué/Incertain** ».

Perspectives. Bien que les fortes captures récentes semblent être principalement dues au développement des pêcheries côtières opérant dans l'habitat principal de cette espèce (essentiellement R.I. d'Iran, Inde et Sri Lanka), les indicateurs de CPUE proviennent de flottilles industrielles opérant principalement au large des côtes de l'aire de répartition de cette espèce. Les perspectives sont susceptibles de rester incertaines en l'absence d'indices de CPUE des pêcheries de filet maillant et de palangre côtière pour étayer les modèles d'évaluation du stock. En outre, les captures restent considérablement supérieures aux limites stipulées dans la Rés. 18/05 et suscitent des préoccupations car elles continueront probablement à faire évoluer la population vers un état surexploité.

Avis de gestion. Les limites de captures fixées dans la Résolution 18/05 ont été dépassées pendant trois années consécutives depuis 2020. Par conséquent, il est recommandé que la Commission examine la mise en œuvre et l'efficacité des mesures incluses dans cette Résolution et envisage l'adoption de mesures de conservation et de gestion supplémentaires. La Commission devrait prévoir des mécanismes visant à s'assurer que toutes les pêcheries concernées ne dépassent pas les limites de capture.

Les points clés suivants devraient être notés :

- **Rendement maximum durable (RMD)** : l'estimation pour l'ensemble de l'océan Indien est de 17 300 t.
- **Points de référence provisoires** : Bien que la Commission ait adopté des points de référence pour l'espadon dans la [Résolution 15/10 Sur des niveaux de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision](#), de tels points de référence provisoires et règles de contrôle de l'exploitation n'ont pas été définis pour le marlin noir.
- **Principales pêcheries (capture annuelle moyenne 2018-2022)** : le marlin noir est capturé au filet maillant (63,1%), suivi de la ligne (24,9%) et de la palangre (7,1%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont contribué à hauteur de 4,9% aux captures totales ces dernières années (**Figure 1**).
- **Principales flottilles (capture annuelle moyenne 2018-2022)** : la plupart des captures de marlin noir sont attribuées aux navires battant le pavillon de la R.I d'Iran (43,4%) suivi de l'Inde (19,5%) et du Sri Lanka (12,4%). Les 25 autres flottilles capturant le marlin noir ont contribué à hauteur de 24,6% aux captures totales ces dernières années (**Figure 2**).

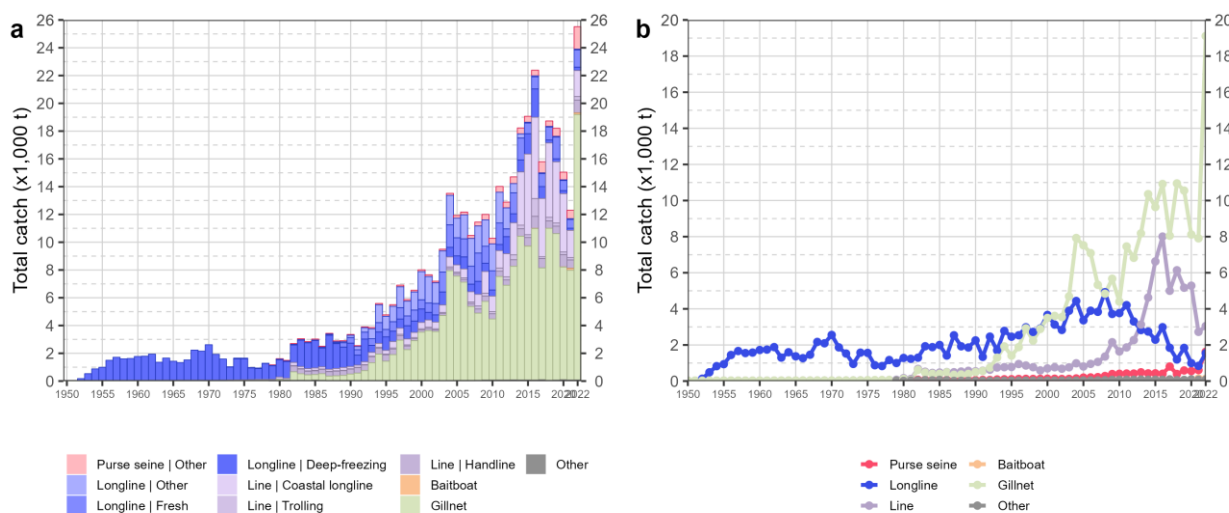


Figure 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures nominales cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures nominales individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour le marlin noir au cours de la période 1950-2022. Palangre|autre : palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche

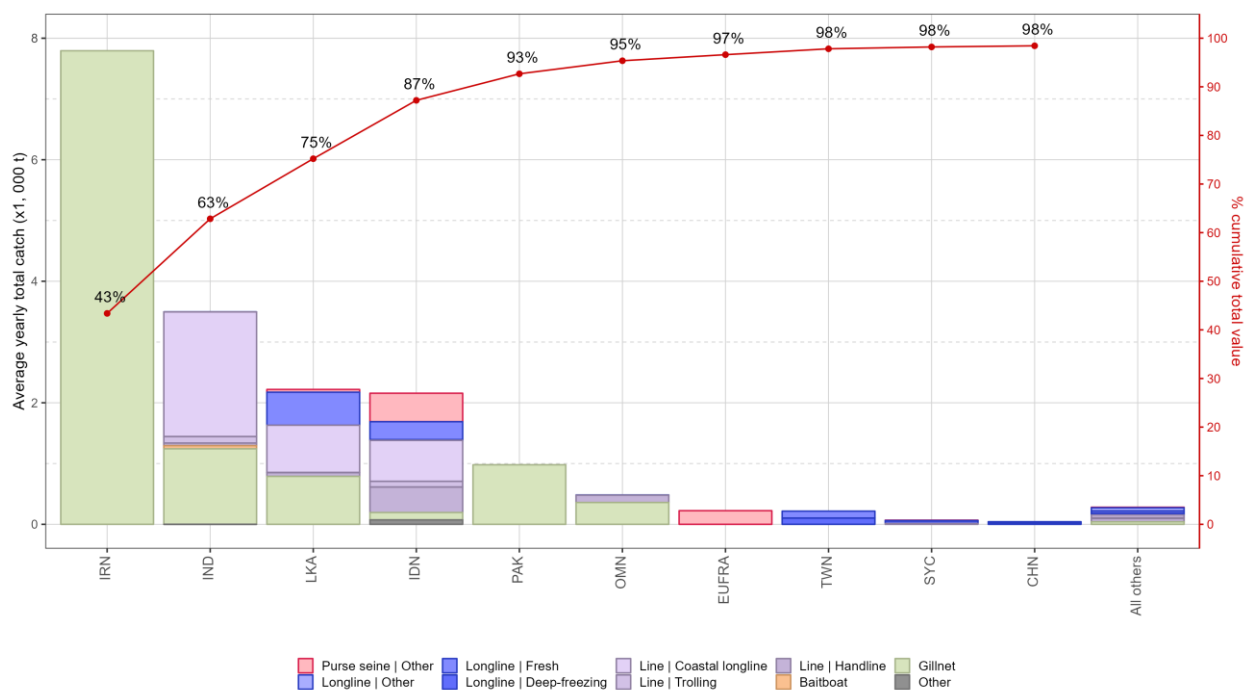


Figure 2. Captures annuelles moyennes (en tonnes, t) de marlin noir, par flottille et pêcheurie, entre 2018 et 2022, indiquant les captures cumulées par flottille. Palangre: palangres ciblant l'espadon et les requins ; Autre: tous les autres engins de pêche

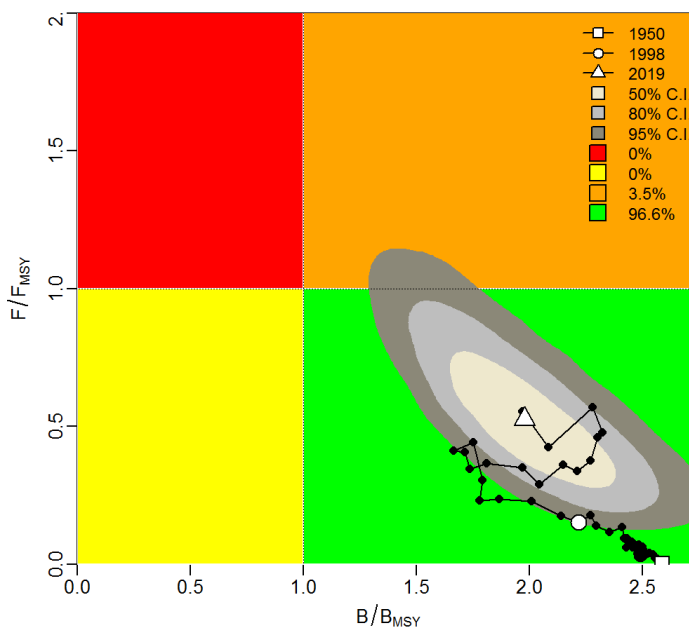


Figure 3. Diagramme de Kobe issu de l'évaluation JABBA du marlin noir de l'océan Indien (les contours représentent les 50e, 80e et 95e centiles des estimations de 2019). La ligne noire indique la trajectoire des estimations ponctuelles des ratios de biomasse totale (B/B_{MSY}) et de mortalité par pêche (F/F_{MSY}) pour chaque année entre 1950 et 2019.